

Réf : S16-3-ELU0305 - **LEGISLATION FUNERAIRE et
GESTION COMMUNALE OU MUTUALISEE DES CIMETIERES
MODULE APPROFONDISSEMENT**

FORMATION du vendredi 23 décembre 2022

Places limitées à 15 inscriptions

COLLECTIVITE

M, Mme (Nom-Prénom)

Fonction

N° tel mobile (en cas d'urgence) :.....

Participera **le vendredi 23 décembre 2022**

Salles A et B
Centre de Gestion 16
30 rue Denis Papin
16000 ANGOULEME

COUT DE LA FORMATION

350 euros par personne pour les collectivités adhérentes
Majoration de 20% par personne pour les collectivités non adhérentes

FINANCEUR

Caisse des Dépôts (DIF)

à compter de 2022

vous devez vous inscrire

sur le site « [MON COMPTE FORMATION](http://moncompteformation.gouv.fr) » avant le 02/12/2022

Collectivité ou Elu

Bulletin d'inscription à envoyer à l'AMF16

☞ L'association se réserve la possibilité d'annuler la séance si les conditions à son bon déroulement ne sont pas réunies (nombre de participants insuffisant...)

☞ **L'annulation totale ou partielle du fait du participant, doit être signifiée à l'Association 7 jours avant la formation.** En cas d'absence non justifiée (certificat médical...) **l'Association facturera la totalité de la prestation.**

PAUSE DEJEUNER : des renseignements vous seront communiqués ultérieurement.

Association des Maires de la Charente

30 rue Denis Papin, 16000 Angoulême

☎ : 05 45 68 53 21

@ : contact@amf16.fr